



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 26 septembre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 14-2018 **Préavis 14-2018** **Modification du Règlement du Conseil communal - Réponse à la motion de M. le Conseiller Alexis Bally**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 14-2018 du 15 août 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'adopter la nouvelle teneur de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal de Pully ;
2. de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de M. le Conseiller Alexis Bally.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire

Jean-Denis BRIOD



Bernard MONTAVON

Pully, le 29 octobre 2018